

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6437

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron

objet : **Rue Pierre Brossolette - Echange de parcelles avec l'OPAC du Rhône**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Il est soumis au Conseil le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la rue Pierre Brossolette à Bron, d'une parcelle de 203 mètres carrés située en bordure de cette voie, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 1 053 de la section B et appartenant à l'OPAC du Rhône.

En échange, la Communauté urbaine céderait à l'OPAC du Rhône une parcelle de 227 mètres carrés, située également rue Pierre Brossolette et intégrée, par erreur par le service du cadastre, dans le domaine public communautaire alors que l'OPAC du Rhône en a la jouissance depuis de nombreuses années.

Aux termes du compromis qui est présenté au Conseil, cet échange aurait lieu sans soulte, compte tenu de la faible différence de surface des parcelles concernées, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, au remplacement de la clôture au nouvel alignement et à la pose d'un ralentisseur au droit de l'accès des véhicules, travaux estimés à 350 000 F ;

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant des travaux ainsi que les frais d'actes notariés, évalués à 2 600 F, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001, respectivement :

- compte 231 510 - fonction 822 - opération 0469,

- compte 211 200 - fonction 822 - opération 0469.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,